

M. Le Maire demande à l'assemblée délibérante de statuer sur les tarifs funéraires applicable au 25 février 2026.

Après exposé et avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL
A L'UNANIMITE**

DECIDE de maintenir les tarifs inchangés comme suit :

Concession au cimetière – prix à la place pour 30 ans	1000.00 euros
Prix case colombarium pour 30 ans (Conformément à la législation en vigueur)	750.00 euros

DIT que les recettes en résultant seront perçues sur le budget de l'exercice concerné.

CHARGE M. Le Maire de suivre la bonne exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré le 24 février 2026
Et ont signé au registre les membres présents.

**La Secrétaire de Séance,
MAURE Nadine,**



**Le Maire,
GERVAIS André**

